



## Rapport du psy mandaté par le jaf

Par **bruno**, le **02/04/2010 à 20:20**

Bonjour, rnsuite a une affaire familiale très compliquée le juge des affaires familiales  
arnmandaté un psychologue qui à rendu un rapport en ma faveur or il se trouve qu'il y a bien  
aliénation parentale ma question et : la partie adverse peut elle contesterrnce rapport malgres  
le fait que le spychologue retranscrit les mots et les phrase s dites par mon ex  
concubine.....ce jeudi 1er avril je suis passe devant le jaf et cela pour la 2 emme fois  
....encore reporté au 7 octobre 2010.....quand je suis rentré dans la salle du juge celui ci a  
repondu : j'ai survolé le rapport.....merci pour votre reponce.....j'ai eu mon avocat ce jour et il  
m'a dit : on va se battre ensemble pour votre fille (je signale au passage + de 10 NRE) dés  
mardi 6 avril 2010 ont saisies le juge des enfants.....rnmerci de me repondrernun papa en tres  
grande detresse.....